

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022 : DELIBERATION N° 9

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille VINGT-DEUX, le QUINZE FEVRIER 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Jeannine PAQUE pouvoir à Marie-Charles LALY
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Autorisation de signature de la programmation 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et prorogeant jusqu'en 2022 la mise en œuvre des contrats de ville,

Vu les décrets :

- n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
- n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'annexe du décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 du Premier Ministre aux Préfets relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 relative à l'alignement du calendrier des contrats de ville, initialement prévus pour une période 2014-2020, sur le calendrier de mise en œuvre de la feuille de route en prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022,

Vu la délibération du Conseil Régional :

- n° 2017.0046 du 2 février 2017 relatif au cadre régional en faveur d'une nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- n° 2019.00351 du 28 mars 2019 relative au nouveau cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021,
- n° 2019.01817 du 24 septembre 2019 relatif au cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville 2017-2021 : prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022,

Vu la note « Cadre d'intervention de la Région sur la politique de la Ville 2017-2021 » relative au cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France en matière de politique de la ville,

Vu la « note de cadrage départemental 2022 » relative au cadre d'intervention du département du Nord dans la Politique de la Ville pour les crédits spécifiques politique de la ville,

Vu les délibérations du conseil communautaire :

- n° 249 du 18/12/14 de la CAMVS relative au Programme territorial de cohésion sociale de la CAMVS, cadre de référence du contrat de ville,
- n° 367 du 28/05/15 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 de la CAMVS,
- n° 3085 en date du 16/12/21 portant validation de la programmation unique politique de la ville de la CAMVS pour l'année 2022,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 297 du 22 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020 de la CAMVS,
- n° 57 du 24/07/20, autorisant la signature d'un avenant au contrat de ville 2015-2020, avenant qui notamment proroge la validité du contrat de ville jusqu'au 31/12/22,
- n°206 du 15 décembre 2021 de la ville adoptant le budget primitif 2022,

Vu le contrat de ville de la CAMVS pour la période 2015-2020, prorogé au 31 décembre 2022,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Associations : Sportives, Santé, Jeunesse, Educations Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville, Aînés » en date du 25 janvier 2022,

Considérant que les 3 orientations du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) s'adressant aux populations les plus fragiles du territoire, dont un cadre stratégique sur la base d'un diagnostic partagés s'est décliné autour de trois grandes ambitions :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale,
- Accompagner à l'émancipation individuelle et collective dans un contexte socio-économique dégradé,
- Développer la capacité d'agir des citoyens,

Considérant que les crédits spécifiques en matière de politique de la Ville sont répartis entre les dispositifs suivants :

- Programme de réussite éducative (PRE),
- Dispositif atelier santé (ASV),
- Dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV),
- Fonds interministériel de la Prévention et de la Délinquance (FIPD),

Que les projets proposés doivent respecter les 4 piliers du contrat de ville à savoir :

- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- L'emploi et le développement économique,
- La citoyenneté et les valeurs de la République,

Considérant que la Ville est signataire du Contrat de Ville établi pour la période 2015-2022,

Que la programmation unique 2022 pour la commune de Maubeuge a été enregistrée en novembre 2021,

Considérant que cette programmation a fait l'objet d'une instruction multi partenariale (présentation et échanges avec les conseillers citoyens, les partenaires et les élus) et a été validée en Comité de Pilotage Politique de la Ville à la CAMVS en décembre 2021,

Que la programmation unique 2022 Politique de la Ville, appel à manifestation d'intérêt « A.M.I » de la CAMVS, concernent les quartiers suivants :

- Ecrivains,
- Présidents ;
- Sous le Bois - Montplaisir,
- Provinces Françaises,
- Epinette,

Considérant qu'un co-financement est prévu entre la Ville, l'État et la Région selon des règles de répartition financières propres à chaque dispositif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Monsieur Boufeldja BOUNOUA ne participe pas au vote

- Valide la programmation 2022 de l'Appel à Manifestation selon le tableau ci-annexé pour un montant total de 183 500 € (dont PRE : 35 700 €).
- Autorise le versement de la subvention aux associations et établissements comme indiqué dans ledit tableau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.



Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : **01 MARS 2022**

Affiché le :

Notifié le :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dispositif	Coût total prévisionnel de l'action	Participation prévisionnelle Commune sollicitée	Participation prévisionnelle Etat ou Région sollicitée
Ville de Maubeuge	Pass Permis	Financement intégral (forfait code+ 25 heures de conduite + passage au permis) du permis de conduire pour des jeunes maubeugeois de 18 à 25 ans qui en ont besoin.	Jeunes des quartiers en QPV	CV	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Centre Communal d'Actions Sociales	Objectif Avenir	Permettre à des femmes de reprendre confiance en elles et de les mobiliser afin de valider un projet professionnel par des entretiens individuels, par des immersions en entreprise, des enquêtes. Développement de la mobilité, de l'organisation et de la capacité à se repérer dans le temps.	Tout public en QPV	CV	15 000,00	7 500,00	7 500,00
ACSM – Centre Social La Fraternité	Vestiaire Solidaire « Aux prix fleuris »	Vente de vêtements permanente, dans un local dédié. Animation d'ateliers couture, ateliers création de vêtements avec du recyclage, développement d'un espace bien être, mettre à disposition des vêtements pour répondre à des urgences (entretiens par exemple).	Tout public bénéficiaire des minimas sociaux	CV	25 510,00	9 600,00	9 600,00
ACSM – Centre Social la Fraternité	Coopérative Jeunesse	Projet d'éducation à la citoyenneté par l'entrepreneuriat coopératif. Groupe de jeunes qui se rassemblent afin de créer leur emploi d'été en proposant différents services aux entreprises et aux particuliers du territoire.	Tout public en QPV	CV	32 000,00	6 000,00	6 000,00
ACSM – Centre Social Epinette	Quartier des Ecrivains	Extension des actions réalisées dans le centre social de l'Epinette vers le quartier des Ecrivains avec comme lieu support le LCR. Mise en place de cafés hors les murs, d'ateliers culturels, d'ateliers autour des jardins, temps d'échanges, accompagnement dans des projets de quartier, parcours santé, ateliers parentalité.	Tout public en QPV et Ecrivains	CV	55 336,00	17 000,00	17000 (Info Etat du 26/01/2022 : +10 000€ de bonification)
ACSM-Centre Social Provinces Françaises	Bidouille Café	Repair café, possibilité aux habitants de venir réparer ou retaper leurs outils, matériels électroménagers, vélos et autres besoins du quotidien. L'objectif étant de limiter la dépense auprès des habitants (éviter les rachats compulsifs face à l'obsolescence programmée) et sensibiliser à la question du développement durable par le biais du réemploi. 4 sites seront couverts par cette action, ateliers tout au long de l'année sauf mois d'août. Idée de délocaliser deux ateliers dans l'année en centre-ville pour faire découvrir à d'autres public l'action.	Tout public en QPV	CV	42 210,00	7 100,00	16 000 Etat 8 900 Région
Secteur 7	Street Contest	Mise en place de rencontres autour de la culture urbaine et des sports urbains. 4 quartiers concernés (épinette, Pont de Pierre, provinces françaises et sous le bois). Organisation des temps forts dans chaque quartier, mise en place de compétitions, organisation d'un concert et de différentes «battles».	Tout public en QPV	CV	38 000,00	19 000,00	19 000,00
Agence pour l'Education par le Sport	Fais-nous rêver	Préparer 60 jeunes à l'emploi autour d'une pédagogie innovante par le sport. Une journée entière qui s'appellera « Equipe de France Espoir ». En mobilisant les clubs sportifs de la ville, les services publics de l'emploi, les acteurs de l'insertion et les entreprises tout au long de cette journée. Journée autour de différentes compétitions sportives où entreprises et jeunes se retrouvent dans les mêmes équipes. Des cartes de compétences sont délivrées en fin de journée.	Tout public en QPV	CV	10 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL Dispositif Contrat de Ville Fonctionnement					238 056,00	81 200,00	109 000,00
Caisse des Écoles	Référent Familles	Le référent permet de renforcer le suivi et l'accompagnement des familles dans le cadre du programme de réussite éducative en complément du rôle du coordonnateur.	Enfants de 2 à 16 ans des quartiers en QPV	PRE	36 000,00	9 000,00	23 400,00
Caisse des Écoles	Coordonnateur	Mobiliser et animer le réseau d'acteurs du projet (établissements scolaires , partenaires sociaux, médico-sociaux, socio-éducatifs...), assurer la programmation annuelle des actions du PRE, élaborer les outils nécessaires au repérage, à l'accueil et au suivi des enfants en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de soutien, organiser et mettre en place les parcours individualisés de réussite éducative, élaborer et mettre en œuvre les outils d'évaluation concernant le PRE - Assurer le suivi administratif et financier du dispositif	Enfants de 2 à 16 ans des quartiers en QPV	PRE	40 000,00	10 000,00	26 000,00
Caisse des Écoles	Sport Santé Prévention	Mise en place d'ateliers / cirque thérapeutique (Traitement des troubles moteurs et amélioration de la motricité fine) , d'art thérapie (Traitement de troubles émotionnels, difficultés physiques et confiance en soi), d'entretiens familiaux (Favoriser la communication entre le parent et l'enfant afin d'améliorer leurs relations à la maison, et donc le suivi éducatif), et de 4 temps forts thématiques : Prévention des écrans, alimentation, hygiène et sommeil	enfants de 3 à 16 ans quartiers en QPV	PRE	30 400,00	7 600,00	19 760,00

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

ID : 059-215903923-20220215-D9-2022-DE

Participation Communes sollicitée

Participation Etat ou Région sollicitée

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Présentation de l'action	Public concerné	Dist.	l'action	Communes sollicitée	Etat ou Région sollicitée
Caisse des Écoles	Sport et devoirs	Accompagnement scolaire (Temps et organisation des devoirs avec les parents) Réunions parents/enfants (Dialogue et écoute accompagné d'un professionnel de santé) Découverte sportive les mercredis après-midi (En partenariat avec le tissu associatif du territoire)	enfants de 6/7 ans quartiers en QPV	PRE	9 400,00	2 350,00	6 110,00
Caisse des Écoles	Coup de pouce CLA	Cette action est un club langage à destination des enfants de grande section afin d'aborder dans les meilleures conditions l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP.	Enfants de grande section - écoles en QPV	PRE	34 500,00	6 750,00	17 550 (Info État du 26/01/2022 : +7 500€ de bonification)
TOTAL PRE					150 300,00	35 700,00	100 320,00
ACSM - Centre Social Épinette	V.V.V et prévention	Mise en place d'actions à finalité éducative, civique, sportive et culturelle. Ce dispositif a pour but de promouvoir l'autonomie et la vie en collectivité.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	34 648,00	9 000,00	9 000,00
ACSM – Centre Social la Fraternité	Ville Vie Vacances	Mise en place d'actions à finalité éducative, civique, sportive et culturelle. Ce dispositif a pour but de promouvoir l'autonomie et la vie en collectivité.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	23 416,00	6 000,00	6 000 (Info État du 26/01/2022 : +3 000€ de bonification)
ACSM - Centre Social Provinces Françaises	Ville Vie Vacances	Mise en place d'actions à finalité éducative, civique, sportive et culturelle. Ce dispositif a pour but de promouvoir l'autonomie et la vie en collectivité.	Jeunes des quartiers en QPV	VVV	40 487,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL VVV					98 551,00	24 000,00	27 000,00
Secteur 7	Nos quartiers d'été	Mise en place d'action sur plusieurs journées dans les quartiers en politique de la ville durant la période estivale. Thématique de cette année imposée par la Région : « Nos quartiers préparent les Jeux » sans oublier l'aspect transition écologique et développement durable des actions qui seront mises en place. Le programme de 2022 doit être co-construit durant le premier trimestre 2022 avec les différents partenaires de l'action et la ville.	Tout public en QPV	Région	30 500,00	16 000,00	14 500,00
Association des Centres Sociaux Maubeugeois	Projet d'Initiative Citoyenne	Dispositif permettant de soutenir des actions relevant des dynamiques de participation effective des habitants dans les quartiers prioritaires et de « veille ». Le PIC constituera un dispositif phare de soutien aux initiatives citoyennes émergentes de la richesse et de la diversité du territoire.	Tout public en QPV	Région	10 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL RÉGION					40 500,00	21 000,00	19 500,00
Citéo Ademn	Médiateur au Collège	Développer des moyens supplémentaires / complémentaires de prévention/médiation aux abords et au sein des sites scolaires. Réguler les comportements agressifs susceptibles d'exister dans les établissements scolaires de la part des élèves. Développer l'esprit citoyen des élèves.	Debussy et Vauban	FIPD	39 272,00	4 600,00	4 600,00
ACSM-Centre Social La Fraternité	Vivre ensemble et citoyenneté	Mise en places d'actions de sensibilisation , de prévention et de lutte contre les radicalités et le séparatisme (mise en place de groupe de parole et d'ateliers). Développement d'action sur les valeurs de la République et la laïcité (visite de lieux symbolique en France qui renvoie à ces questions). Développement de la citoyenneté auprès des jeunes et des moins jeunes lors d'ateliers (60 prévus pour l'année 2022, 20 par centre) par le biais de différents outils (mallette pédagogique / jeux / formations).	Tout public en QPV	FIPD	37 074,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL FIPD					76 346,00	21 600,00	21 600,00
TOTAL					603 753,00	183 500,00	277 420,00